

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
02 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, le deux du mois de juin à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Philippe LABORDE, Maire.

Etaient présents : MM Nolwenn ARAUJO, Sandrine BÉGU, Franck BELLOCQ, Sébastien CAZEAU, Alain CRABOS, Serge FRANCOIS, Philippe LABORDE, Bertrand LAFAYE, Jean-Pierre LAMARQUE, Gilles LASCOSTES, Isabelle MARIE, Aurélien NOUGARO, Caroline SAINT-GERMAIN, Cathy SANDRÈS, Nelly SLOSTOWSKI

Etait excusé : /

Procuration : /

Convocation : 28 mai 2020

Secrétaire de séance : Mme Nelly SLOSTOWSKI

| |
|--|
| <i>CREATION DES COMMISSIONS COMMUNALES</i> |
|--|

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de créer onze commissions communales comme suit :

Commission Voirie

| Titulaires | Suppléants |
|--------------------------------|----------------------|
| Gilles LASCOSTES (Responsable) | Alain CRABOS |
| Philippe LABORDE | Jean-Pierre LAMARQUE |
| Bertrand LAFAYE | |
| Franck BELLOCQ | |
| Nolwenn ARAUJO | |
| Sébastien CAZEAU | |
| Serge FRANCOIS | |

Commission Bâtiments

| Titulaires | Suppléants |
|--------------------------------|------------------|
| Gilles LASCOSTES (Responsable) | Alain CRABOS |
| Franck BELLOCQ (Responsable) | Aurélien NOUGARO |
| Sandrine BÉGU | |
| Philippe LABORDE | |
| Sébastien CAZEAU | |
| Bertrand LAFAYE | |
| Serge FRANCOIS | |

Commission Finances – Budget

| Titulaires | Suppléants |
|--------------------------------|------------------|
| Philippe LABORDE (Responsable) | Sébastien CAZEAU |
| Nelly SLOSTOWSKI | Nolwenn ARAUJO |
| Franck BELLOCQ | |
| Gilles LASCOSTES | |
| Caroline SAINT GERMAIN | |
| Aurélien NOUGARO | |
| Cathy SANDRÈS | |
| Isabelle MARIE | |

Commission Fêtes & Cérémonies

Titulaires

Franck BELLOCQ (Responsable)
Nelly SLOSTOWSKI
Alain CRABOS
Isabelle MARIE
Sébastien CAZEAU
Sandrine BÉGU
Nolwenn ARAUJO
Caroline SAINT GERMAIN
Cathy SANDRÈS

Commission Bulletin Municipal - Communication

Titulaires

Nelly SLOSTOWSKI (Responsable)
Caroline SAINT GERMAIN
Franck BELLOCQ
Isabelle MARIE
Sandrine BÉGU
Nolwenn ARAUJO
Aurélien NOUGARO

Commission Affaires Scolaires

Titulaires

Caroline SAINT GERMAIN (Responsable)
Isabelle MARIE

Suppléant

Gilles LASCOSTES

Commission Affaires Sociales

Titulaires :

Caroline SAINT GERMAIN (Responsable)
Nelly SLOSTOWSKI (Responsable)

Suppléants

Isabelle MARIE
Cathy SANDRÈS
Sandrine BÉGU

Plan Communal de Sauvegarde

Titulaires

Nelly SLOSTOWSKI (Responsable)
Isabelle MARIE
Sandrine BÉGU
Franck BELLOCQ
Caroline SAINT GERMAIN
Jean-Pierre LAMARQUE

Commission d'Appel d'Offre

Président

Philippe LABORDE

Titulaires

Nelly SLOSTOWSKI
Franck BELLOCQ
Gilles LASCOSTES

Suppléants

Caroline SAINT GERMAIN
Serge FRANCOIS
Isabelle MARIE

Personnel Technique

Responsable

Philippe LABORDE

Franck BELLOCQ
Gilles LASCOSTES

DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le conseil municipal peut déléguer au Maire, durant la durée de son mandat, un certain nombre d'attributions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de déléguer à M. le Maire, pendant la durée du mandat la possibilité :

- de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget dans la limite de 15 000 € HT ;
- de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre afférentes ;
- de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants ;
- de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal de 10 000 € ;
- de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal de 60 000 € ;
- d'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
- de demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions.

AUTORISATION POUR LES SECRETAIRES DE MAIRIE D'ASSISTER AUX SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'autoriser les secrétaires de Mairie à assister aux réunions du Conseil Municipal pendant la durée du mandat.

QUESTIONS DIVERSES

Accessibilité Lahaout

Monsieur le Maire présente 2 devis pour la réfection de la porte des WC handicapé en pin :

- EURL Menuiserie Gontero Ludovic 590.40 € TTC
- EURL Lehericy 506.00 € TTC

Le devis de l'entreprise Lehericy accepté.

Logement 95 route de Lagraboche

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le logement situé au 95 route de Lagraboche sera libre au 1^{er} juillet.

Voirie

Les travaux de réfection de la route du Bergeras (élargissement + enrobé) seront réalisés dans les prochains jours.

Salle de sport

Le mur de la salle de sport a été crépi par l'entreprise RIBEIRO.

SIETOM – Tri sélectif

La commune, comptant plus de 700 habitants, doit pouvoir disposer de 3 points de tri sélectif. Il faut trouver 2 nouveaux emplacements et réfléchir à un nouvel emplacement pour le point tri actuel.

Lac de Tastoa

Le Lac de Tastoa, fermé durant la crise du COVID-19, a ré-ouvert ce jour.

Curage fossés

Des travaux de curage de fossés et des traversées de route sont prévus.

Raccordement Assainissement collectif

Il faut contacter l'entreprise DESSARPS pour fixer le début des travaux.

Estimation des frais liés au COVID-19

Pour le moment, aucun bilan n'est établi. Les masques achetés par la commune seront remboursés à 50 % par l'Etat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 23h20.

| NOMS | SIGNATURE |
|------------------------|------------------|
| ARAUJO Nolwenn | |
| BÉGU Sandrine | |
| BELLOCQ Franck | |
| CAZEAU Sébastien | |
| CRABOS Alain | |
| FRANCOIS Serge | |
| LABORDE Philippe | |
| LAFAYE Bertrand | |
| LAMARQUE Jean-Pierre | |
| LASCOSTES Gilles | |
| MARIE Isabelle | |
| NOUGARO Aurélien | |
| SAINT GERMAIN Caroline | |
| SANDRÈS Cathy | |
| SLOSTOWSKI Nelly | |

